

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de la Halle sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, Président.

Etaient présents :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Catherine BAUDOUIN, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Céline MILLET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Yves CHANTEREAU, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Jean-Yves GONIDEC, procuration donnée à Jean-Pierre ARNOUX, Christine HUET, procuration donnée à Arnaud BOTRAS, Aurore CASATI, procuration donnée à Vincent ROBIN, Marie DUBREUIL, procuration donnée à Christophe ELIE, Sandra LEMOINE-CABANNES, procuration donnée à Mme Martine NODOT, Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT, et Florence DEPUICHAFFRAY, procuration donnée à Joël NAUDIN.

Était absent excusé :

Marc FESNEAU

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :

50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 42

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 49

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : DEV ECO_DEL_2022_26

Objet : Aides à l'investissement aux entreprises / Octroi d'une subvention pour un investissement immobilier – SCP CRENO BAT

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 4.1.1 mentionnant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2020-138 en date du 17 décembre 2020 et 2021-129 du 16 décembre 2021 relatives aux règlements des aides aux entreprises de la CCBVL ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 février 2022 ;

Monsieur Frédéric DEJENTE, vice-président en charge du développement économique, expose :

La SARL CRENO BOIS est une entreprise créée à Mulsans en 2011 et spécialisée dans la menuiserie. Alexis COUTY en est le gérant et associé unique.

Pour accompagner son développement, proposer de nouvelles prestations et développer sa visibilité, l'entreprise envisage d'acquérir les locaux dont elle est locataire pour les agrandir. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail, de mettre en place une salle d'exposition et d'aménager des espaces pour le personnel.

Cette acquisition et agrandissement seront portés par une Société Civile Professionnelle (SCP) dont Alexis COUTY est l'actionnaire majoritaire.

Ces investissements s'élèvent à 468 198,18 € HT.

Conformément aux modalités du règlement des aides de la Communauté de communes, une subvention de 40 000 € peut lui être octroyée, sur une assiette d'investissements éligibles de 455 299,55 € HT. Il sera demandé au Conseil régional du Centre Val de Loire d'abonder cette subvention à hauteur de 40 000 €.

Tout accord de subvention fait l'objet d'un contrat signé entre les financeurs, la société foncière bénéficiaire et l'entreprise.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant quatorze abstentions, huit votes contre, et vingt-sept votes pour, décide à la majorité :

Abstentions : Mmes et MM. Olivier THEOPHILE (Conan), Guy TERRIER (Villexanton), Michel PEIGNANT (Epiais), Arnaud BOTRAS (Mer), Christine HUET (procuration attribuée à Arnaud BOTRAS), (Mer), Gilbert FLURY (Mer), Grégory MILLET (Mer), Céline MILLET (Mer), Jean COLY (Mer), Marie DUBREUIL (procuration attribuée à Christophe ELIE), (Mer), Josiane BOURGOIN (Talcy), Catherine BAUDOUIN (Josnes), Jean-Louis FESNEAU (La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine) et Stéphane MALANDAIN (Josnes).

Votes « contre » : Mmes et MM. Xavier VROMMAN (Rhodon), Christophe ELIE (Mer), Christelle PELLE (Autainville), Jean-Yves GONIDEC (procuration attribuée à M. Jean-Pierre ARNOUX), (Cour-sur-Loire), Martine NODOT (Mer), Yvonnick BEAUJOUAN (procuration attribuée à Martine NODOT), (Mer), Sandra LEMOINE-CABANNES (procuration attribuée à Martine NODOT), (Mer) et David ALBARET (Lestieu).

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le 18/03/2022 

ID : 041-200055481-20220318-DEL2022_26-DE

- **D'ACCORDER** une aide à l'investissement à la SCP CRENO BAT (en cours de constitution), d'un montant de 40 000 €, pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité, son agrandissement et son aménagement, à Muisans ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme, le 15/03/2022
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. HUGUET'.

Pascal HUGUET

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le 18/03/2022 SLO

ID : 041-200055481-20220318-DEL2022_26-DE